

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

ELX ITO-R

Conforme au règlement (CE) n° 1907/2006, Annexe II, modifié par le règlement (UE) n° 453/2010.

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Nom du produit ELX ITO-R

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées Encre d'impression.

Utilisations déconseillées Aucune utilisation non recommandée n'est identifiée.

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur Electra Polymers Ltd
Roughway Mill
Tonbridge
Kent TN11 9SG
UK

Tel: +44 1732 811118

Fax: +44 1732 811119

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'appel d'urgence +44 (0)1732 811 118 (08.30 - 17.00 GMT)

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification (CE N° 1272/2008)

Dangers physiques Non Classé

Dangers pour la santé humaine Skin Irrit. 2 - H315 Eye Irrit. 2 - H319

Dangers pour l'environnement Non Classé

Santé humaine

The product contains small amounts of organic solvents. Considéré avoir un faible risque par inhalation aux températures normales du poste de travail.

2.2. Éléments d'étiquetage

Pictogramme de danger



Mention d'avertissement Attention

Mentions de danger H315 Provoque une irritation cutanée.
H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

ELX ITO-R

Mentions de mise en garde	<p>P264 Se laver la peau contaminée soigneusement après manipulation.</p> <p>P280 Porter des gants de protection/ des vêtements de protection/ un équipement de protection des yeux/ du visage.</p> <p>P302+P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver abondamment à l'eau.</p> <p>P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.</p> <p>P321 Traitement spécifique (voir conseils médicaux sur cette étiquette).</p> <p>P332+P313 En cas d'irritation cutanée: consulter un médecin.</p> <p>P337+P313 Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.</p> <p>P362+P364 Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.</p>
----------------------------------	--

2.3. Autres dangers

Ce produit ne contient aucune substance classée PBT ou vPvB.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2. Mélanges

2,2'-OXYDIÉTHANOL DIÉTHYLÈNE GLYCOL		10-30%
Numéro CAS: 111-46-6	Numéro CE: 203-872-2	
Classification Acute Tox. 4 - H302	Classification (67/548/CEE) ou (1999/45/CE) Xn;R22	
Poly(3,4-ethylenedioxythiophene)-poly(styrenesulfonate)		1-5%
Numéro CAS: 155090-83-8	Numéro CE: 424-490-4	
Classification Skin Corr. 1B - H314	Classification (67/548/CEE) ou (1999/45/CE) Xi;R41.	

L'intégralité du texte des phrases de risque et des mentions de danger figure à la Section 16.

Commentaires sur la composition Les données indiquées sont conformes aux dernières directives CE en date.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Information générale	Consulter un médecin si une gêne persiste.
Inhalation	Déplacer la personne touchée à l'air frais, la garder au chaud et au repos dans une position confortable pour respirer.
Ingestion	Rincer soigneusement la bouche à l'eau. Donner beaucoup d'eau à boire. Consulter un médecin.
Contact cutané	Laver la peau soigneusement à l'eau et au savon.
Contact oculaire	Enlever les lentilles de contact et ouvrir largement les paupières. Continuer de rincer pendant au moins 15 minutes. Consulter un médecin si l'irritation persiste après le lavage.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Inhalation	Aucun symptôme particulier connu.
Ingestion	Aucun symptôme particulier connu.
Contact cutané	Irritation cutanée.

ELX ITO-R

Contact oculaire Irritation des yeux et des muqueuses.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Indications pour le médecin Aucune recommandation particulière.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés Le produit n'est pas combustible.

Moyens d'extinction inappropriés Ne pas utiliser des jets d'eau comme moyen d'extinction, car cela répandra l'incendie.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers particuliers Un feu créé : Monoxyde de carbone (CO). Dioxyde de carbone (CO₂). Oxydes de soufre (SO_x).

Produits de combustion dangereux Oxydes de carbone. Une décomposition thermique ou un brûlage peut libérer des oxydes de carbone et d'autres gaz ou vapeurs toxiques.

5.3. Conseils aux pompiers

Mesures de protection à prendre lors de la lutte contre un incendie Maîtriser les eaux d'écoulement en les contenant et en les maintenant hors des égouts et des cours d'eau.

Equipements de protection particuliers pour les pompiers Porter un appareil respiratoire isolant à pression positive (ARI) et des vêtements de protection appropriés.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles Porter des équipements de protection appropriés, y compris des gants, lunettes ou écran facial, appareil de protection respiratoire, bottes, vêtement ou tablier, selon les besoins. Prévoir une ventilation suffisante.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de l'environnement Ne pas rejeter dans les égouts ou les cours d'eau ou sur le sol.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage Absorber le déversement avec du sable ou tout autre absorbant inerte. Collecter et mettre dans des conteneurs à déchets appropriés et sceller fermement.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Référence à d'autres sections Porter un vêtement de protection comme décrit à la Section 8 de cette fiche de données de sécurité. Le produit contient une substance qui est dangereuse pour les organismes aquatiques, et qui peut avoir des effets indésirables à long terme sur l'environnement aquatique. Voir aussi la rubrique 12. Pour obtenir des informations sur l'élimination, voir la rubrique 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Précautions d'utilisations Aucune recommandation particulière.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

ELX ITO-R

Précautions de stockage Stocker dans le conteneur d'origine, fermé hermétiquement. Conserver le récipient à l'abri de l'humidité. Stocker dans un endroit frais et bien ventilé.

Classe de stockage Stockage de produits dangereux divers.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation(s) finale(s) particulière(s) Les utilisations identifiées pour ce produit sont détaillées en Section 1.2.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Propane-1,2 diol (CAS: 57-55-6)

DNEL	Industrie - Inhalatoire; Long terme : 168 mg/m ³ Consommateur - Inhalatoire; Long terme : 50 mg/m ³
PNEC	- Eau douce; 260 mg/l - Eau de mer; 26 mg/l - STP; 20000 mg/l - Sédiments (eau douce); 572 mg/kg - Sédiments (eau de mer); 57.2 mg/kg - Sol; 50 mg/kg

8.2. Contrôles de l'exposition

Equipements de protection



Contrôles techniques appropriés

Prévoir une ventilation suffisante.

Protection individuelle

Porter un vêtement de protection approprié comme protection contre les projections ou la contamination.

Protection des yeux/du visage

Porter des lunettes de protection contre les projections de produits chimiques.

Protection des mains

Porter des gants de protection faits des matériaux suivants: Caoutchouc butyle. ou Caoutchouc Viton (caoutchouc fluoré). Noter que le liquide peut pénétrer les gants. Il est recommandé de changer fréquemment.

Autre protection de la peau et du corps

Porter un tablier ou un vêtement de protection en cas de contact.

Mesures d'hygiène

Aucune procédure d'hygiène particulière recommandée mais de bonnes pratiques d'hygiène personnelle doivent toujours être observées lorsque l'on travaille avec des produits chimiques. Se laver les mains après l'usage. Se laver après le travail et avant de manger, de fumer et avant d'aller aux toilettes.

Protection respiratoire

Porter une protection respiratoire appropriée si la ventilation est pas insuffisante.

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Les résidus et conteneurs vides doivent être considérés comme des déchets dangereux selon les dispositions locales et nationales.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect Pâte.

ELX ITO-R

Couleur	Bleu.
Odeur	Légère.
Seuil olfactif	Indéterminé.
pH	pH (solution diluée): 1.5 1%
Point de fusion	Indéterminé.
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition	105°C @ 760 mm Hg
Point d'éclair	Indéterminé.
Taux d'évaporation	Indéterminé.
Facteur d'évaporation	Indéterminé.
Inflammabilité (solide, gaz)	Indéterminé.
Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou limites d'explosivité	Indéterminé.
Autre inflammabilité	Indéterminé.
Pression de vapeur	Indéterminé.
Densité de vapeur	Indéterminé.
Densité relative	Indéterminé.
Densité apparente	Indéterminé.
Solubilité(s)	Miscible à l'eau.
Coefficient de partage	Indéterminé.
Température d'auto-inflammabilité	Indéterminé.
Température de décomposition	Indéterminé.
Viscosité	Viscosité cinématique > 20,5 mm ² /s.
Propriétés explosives	N'est pas considéré comme explosif.
Explosif sous l'influence d'une flamme	Non
Propriétés comburantes	Le mélange lui-même n'a pas été testé mais aucun composant ne répond aux critères de classification des comburants.
Commentaires	Les informations données sont applicables au produit tel qu'il est fourni.
<u>9.2. Autres informations</u>	
Autres informations	Aucun.
Indice de réfraction	Indéterminé.
Taille de particules	Non applicable.
Poids moléculaire	Non applicable.

ELX ITO-R

Volatilité	Indéterminé.
Concentration de saturation	Indéterminé.
Température critique	Indéterminé.
Composé organique volatile	Indéterminé.

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Réactivité Aucun danger de réactivité connu associé à ce produit.

10.2. Stabilité chimique

Stabilité chimique Stable à température ambiante normale et utilisé comme recommandé.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Possibilité de réactions dangereuses Peut polymériser.

10.4. Conditions à éviter

Conditions à éviter Inconnu.

10.5. Matières incompatibles

Matières incompatibles Aucun produit ou groupe de produits spécifique n'est susceptible de réagir avec le produit provoquant une situation dangereuse.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Produits de décomposition dangereux Pas de produits de décomposition dangereux connus.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Effets toxicologiques Aucune information disponible.

Toxicité aiguë - orale

Indications (DL₅₀ orale) Valeur estimée.

ETA orale (mg/kg) 3 759,4

Toxicité aiguë - cutanée

Indications (DL₅₀ cutanée) Valeur estimée.

Toxicité aiguë - inhalation

Indications (CL₅₀ inhalation) Valeur estimée.

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Test sur modèle de peau humaine Valeur estimée.

pH extrêmes Valeur estimée.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Lésions oculaires graves/irritation oculaire Valeur estimée.

Sensibilisation respiratoire

Sensibilisation respiratoire Valeur estimée.

ELX ITO-R

Sensibilisation cutanée

Sensibilisation cutanée Valeur estimée.

Mutagénicité sur les cellules germinales

Essais de génotoxicité - in vitro Indéterminé.

Essais de génotoxicité - in vivo Indéterminé.

Cancérogénicité

Cancérogénicité Ne contient pas de substance avérée cancérogène.

Toxicité pour la reproduction

Toxicité pour la reproduction - fertilité Indéterminé. Ne contient pas de substance toxique pour la reproduction avérée.

Toxicité pour la reproduction - développement Indéterminé. Ne contient pas de substance toxique pour la reproduction avérée.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique

Exposition unique STOT un Valeur estimée.

toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition répétée

Exposition répétée STOT rép. Valeur estimée.

Danger par aspiration

Danger par aspiration Basée sur les données disponibles les critères de classification ne sont pas remplis.

Information générale Pas de danger spécifique pour la santé connu.

Inhalation Pas de danger spécifique pour la santé connu.

Ingestion Pas de danger spécifique pour la santé connu.

Contact cutané Pas de danger spécifique pour la santé connu.

Contact oculaire Pas de danger spécifique pour la santé connu.

Dangers chroniques et aigus pour la santé Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.

Voie d'exposition Inhalatoire Absorption cutanée Ingestion. Contact cutané et/ou oculaire.

Organes cibles Pas de toxicité spécifique pour certains organes cibles connue.

Symptômes Peut provoquer une gêne en cas d'ingestion. Les gaz et vapeurs à fortes concentrations peuvent irriter le système respiratoire. A la suite d'une surexposition, les symptômes sont notamment les suivants: Mal de tête. Fatigue. Nausées, vomissements. Irritation des yeux et des muqueuses.

Informations toxicologiques sur les composants

Propane-1,2 diol

Autres effets sur la santé Il n'y a aucune preuve que ce produit puisse provoquer un cancer.

ELX ITO-R

Inhalation	Pas de danger significatif à température ambiante. Chauffer peut générer les produits suivants: Gaz ou vapeurs toxiques. Les vapeurs peuvent irriter le système respiratoire/les poumons.
Ingestion	Pas d'effets nocifs potentiels de part les quantités susceptibles d'être ingérées par accident.
Contact cutané	Pas d'irritation cutanée utilisé comme recommandé. Le produit a un effet de délipidation de la peau.
Contact oculaire	Peut provoquer une irritation oculaire temporaire.
Dangers chroniques et aigus pour la santé	Ce produit a une faible toxicité. Seules des quantités importantes sont susceptibles d'avoir des effets néfastes sur la santé humaine.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

Écotoxicité Inconnu.

12.1. Toxicité

Toxicité aiguë - poisson Indéterminé.

Toxicité aiguë - invertébrés aquatiques Indéterminé.

Toxicité aiguë - plantes aquatiques Indéterminé.

Toxicité aiguë - microorganismes Indéterminé.

Toxicité aiguë - terrestre Indéterminé.

Toxicité chronique - poissons aux premiers stades de leur vie Indéterminé.

Toxicité à court terme - poissons aux stades de l'embryon et de l'alevin Indéterminé.

Toxicité chronique - invertébrés aquatiques Indéterminé.

Informations écologiques sur les composants

Propane-1,2 diol

Toxicité Pas considéré toxique pour les poissons.

Toxicité aiguë - poisson CL₅₀, 96 hours: >44,000 (rainbow trout) mg/l, Poissons

Toxicité aiguë - invertébrés aquatiques CE₅₀, 48 hours: >4850 mg/l, Daphnia magna

Toxicité aiguë - plantes aquatiques CE₅₀, 96 heures: 19000 mg/l, Selenastrum capricornutum

12.2. Persistance et dégradabilité

Persistance et dégradabilité Pas de données disponibles.

ELX ITO-R

Informations écologiques sur les composants

Propane-1,2 diol

Persistence et dégradabilité Le produit s'est révélé biodégradable en conditions anaérobiques. Le produit est biodégradable à plus de 80%. Le produit est facilement biodégradable.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Bioaccumulative potential Pas de données disponibles sur la bioaccumulation.

Coefficient de partage Indéterminé.

Informations écologiques sur les composants

Propane-1,2 diol

Bioaccumulative potential Le produit ne contient pas de substances potentiellement bioaccumulables. BCF: ~ 0.09,

Coefficient de partage : 1.07

12.4. Mobilité dans le sol

Mobilité Le produit contient des composés organiques volatiles (COV) qui s'évaporeront facilement de toutes les surfaces. Le produit contient des substances solubles dans l'eau et qui peuvent se répandre dans les hydrosystèmes.

Coefficient d'adsorption/désorption Indéterminé.

Constante de Henry Indéterminé.

Informations écologiques sur les composants

Propane-1,2 diol

Mobilité Le produit est soluble dans l'eau.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Résultats des évaluations PBT et vPvB Ce produit ne contient aucune substance classée PBT ou vPvB.

Informations écologiques sur les composants

Propane-1,2 diol

Résultats des évaluations PBT et vPvB Cette substance n'est pas classée PBT ou vPvB selon les critères UE en vigueur.

12.6. Autres effets néfastes

Autres effets néfastes Aucun connu.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Information générale Déchets classés comme déchets dangereux.

Méthodes de traitement des déchets Eliminer les déchets dans un site d'élimination des déchets agréé selon les exigences de l'autorité locale d'élimination des déchets.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

ELX ITO-R

Général Le produit n'est pas couvert par les réglementations internationales pour le transport des matières dangereuses (IMDG, IATA, ADR/RID).

14.1. Numéro ONU

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

14.4. Groupe d'emballage

14.5. Dangers pour l'environnement

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Transport en vrac Non applicable.
conformément à l'annexe II de
la convention Marpol 73/78 et
au recueil IBC

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Réglementations nationales	Health and Safety at Work etc. Act 1974 (as amended). The Control of Substances Hazardous to Health Regulations 2002 (SI 2002 No. 2677) (as amended). Règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil du 18 décembre 2006 concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques, ainsi que les restrictions applicables à ces substances (REACH), instituant une agence européenne des produits chimiques, modifiant la directive 1999/45/CE et abrogeant le règlement (CEE) n° 793/93 du Conseil et le règlement (CE) n° 1488/94 de la Commission ainsi que la directive 76/769/CEE du Conseil et les directives 91/155/CEE, 93/67/CEE, 93/105/CE et 2000/21/CE de la Commission, avec modifications.
Législation UE	Règlement (CE) N° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil du 18 décembre 2006 concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques, ainsi que les restrictions applicables à ces substances (REACH), amendé. Règlement (CE) N° 1272/2008 du Parlement européen et du Conseil du 16 décembre 2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges, amendé.
Document d'orientation	Workplace Exposure Limits EH40. Safety Data Sheets for Substances and Preparations.
Listes pour la santé et l'environnement	Aucun composant n'est listé.
Autorisations (Règlement 1907/2006 Titre VII)	Aucune autorisation spécifique n'est connue pour ce produit.
Restrictions (Règlement 1907/2006 Titre VIII)	Aucune restriction d'usage spécifique n'est connue pour ce produit.

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été effectuée.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Publié par ciw

ELX ITO-R

Date de révision	15/06/2017
Révision	4
Remplace la date	23/07/2015
Phrases de risque dans leur intégralité	Non classé R22 Nocif en cas d'ingestion. R41 Risque de lésions oculaires graves.
Mentions de danger dans leur intégralité	H302 Nocif en cas d'ingestion. H314 Provoque de graves brûlures de la peau et des lésions oculaires. H315 Provoque une irritation cutanée. H318 Provoque des lésions oculaires graves. H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

Ces informations concernent uniquement le produit spécifique désigné et peuvent ne pas être valides pour ce produit utilisé avec tout autre produit ou dans tout autre procédé. Ces informations sont, à notre connaissance et en toute bonne foi, exactes et fiables à la date indiquée. Néanmoins, aucune garantie, caution ou déclaration n'est faite de son exactitude, de sa fiabilité ou de son exhaustivité. Il est de la responsabilité de l'utilisateur de s'assurer de la pertinence de telles informations dans le cadre particulier de son propre usage.